

Dossier de presse

Angers, le 2 septembre 2024

Éducation

Rentrée scolaire 2024 dans les collèges publics et privés de Maine-et-Loire



© Département de Maine-et-Loire

Table des matières

La rentrée des collèges 2024	2
Les effectifs.....	2
Le budget.....	2
La restauration scolaire.....	2
Le transport des élèves en situation de handicap.....	3
Le soutien à l'enseignement catholique.....	4
Le plan numérique.....	4
Les chiffres clés.....	5
Des actions éducatives variées	6
L'offre éducative départementale.....	6
La lutte contre la précarité menstruelle au collège.....	7
La médiation sociale scolaire, outil de la réussite scolaire.....	7
Des travaux conséquents	8
Les opérations immobilières.....	8
Les travaux d'investissement.....	10
Des équipements de cuisine modernes	12
Des cours de récréation revégétalisées	13
Un plan de maîtrise des énergies ambitieux	13
Chiffres clés.....	15
Dépenses énergétiques des collèges.....	15

La rentrée des collèges 2024

Les effectifs

Collèges publics

- Effectifs prévisionnels **2024/2025 : 21 776** (chiffres Éducation nationale de février 2024)
 - Effectifs 2023/2024 : 22 055

Collèges privés

- Effectifs prévisionnels **2024/2025 : 20 833** (chiffres Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'avril 2024)
 - Effectifs 2023/2024 : 21 076

Le budget

En 2023, les dépenses du Département en faveur de l'éducation se sont élevées à plus de 52 M€. La collectivité a maintenu son effort d'investissement en direction des collèges : 18,5 M€ ont ainsi été consacrés aux travaux et près de 4,7 M€ aux équipements mobiliers et informatiques des collèges publics.

S'agissant du fonctionnement, le Département verse chaque année aux collèges une dotation de fonctionnement qui s'est élevée à 20,6 M€ en 2024 (5,8 M€ pour les établissements publics et 14,8 M€ pour les collèges privés).

En 2023, une dotation exceptionnelle de 2 600 000 € a par ailleurs été versée aux collèges publics afin de les aider à faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

Le Département rembourse également à tous les établissements la location des équipements sportifs nécessaires aux cours d'éducation physique et sportive, ce qui a représenté une somme de 2,6 M€ sur l'année scolaire 2023-2024.

Enfin, environ 550 agents du Département (cuisiniers, agents d'entretien ...), tous statuts confondus (titulaires, non titulaires, stagiaires, contrats aidés), œuvrent chaque jour pour offrir une restauration saine et équilibrée ainsi qu'un cadre de travail harmonieux aux élèves.

La restauration scolaire

Le Département de Maine-et-Loire, en charge du bon fonctionnement des collèges, apporte une attention toute particulière à l'équilibre nutritionnel, la sécurité alimentaire, l'éducation au goût et la santé des élèves.

C'est ainsi qu'il a fait le choix d'une production de proximité en régie, dès le début des années 1990, sans jamais y renoncer. **Les quelques 2,3 millions de repas servis chaque année au sein des collèges publics du Maine-et-Loire sont ainsi exclusivement préparés par des**

professionnels départementaux compétents et régulièrement formés, en privilégiant l'achat de denrées non transformées.

Depuis de nombreuses années, le Département encourage l'élaboration de plats à base de produits frais et de saison, en mettant en place une politique d'achats privilégiant l'approvisionnement local et dans la mesure du possible, bio. Les collèges sont dotés d'un logiciel permettant la traçabilité des produits locaux et bios utilisés en cuisine.

La notion de denrée « locale » a été définie par le Département comme un achat effectué auprès d'un producteur situé dans le département de Maine-et-Loire, dans les autres départements de la région des Pays de la Loire, ou provenant des départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire.

Le Département de Maine-et-Loire s'était associé à la Chambre d'agriculture et à l'Association des Maires de Maine-et-Loire pour mettre en place le Réseau local Anjou, concrétisant ainsi un projet commun de promotion des denrées de proximité au sein des restaurations collectives, afin notamment de garantir à tous les élèves une qualité des plats proposés.

Parallèlement, le Département a toujours eu le souci d'assurer la maîtrise sanitaire des préparations culinaires. Aussi, afin de garantir la sécurité alimentaire et d'apporter aux usagers des produits et services de qualité, des règles d'hygiène strictes sont respectées, contrôlées régulièrement par le laboratoire Inovalys, missionné par le Département pour réaliser des audits et inspections dans les cuisines des collèges.

De plus, un travail de lutte contre le gaspillage alimentaire est en œuvre, avec notamment une sensibilisation des collégiens au respect de la nourriture. La gestion des bio-déchets, encadrée désormais par la loi du 1er janvier 2024, constitue en outre un enjeu important dont s'est saisi la collectivité.

Enfin, le Département de Maine-et-Loire apporte également son soutien à des familles modestes en complétant les bourses nationales par une aide à la restauration pour les familles boursières aux taux 1 et 2. Il s'agit du dispositif « Tick'et Déj ». En 2023, il a été décidé d'augmenter les montants de ce dispositif de 10 € qui sont désormais de 50 € pour les boursiers de taux 1 et de 30 € pour les boursiers de taux 2. Ainsi, pour l'année scolaire 2023-2024, une enveloppe de 185 000 € a été déduite des factures de restauration des familles de 4 199 collégiens, scolarisés dans les publics et privés.

Le transport des élèves en situation de handicap

Le Département assume la charge du transport des élèves en situation de handicap. À ce titre, ce sont près de 700 élèves qui ont bénéficié de ce service grâce à la mise en place de 200 circuits spécifiques et au versement de près de 180 allocations. **Ces circuits dédiés représentent une dépense de près de 2,8 M€.**

Le soutien à l'enseignement catholique

Soutien financier

Conformément à la loi, le Département est tenu de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des 42 collèges privés sous contrat dans les mêmes conditions que celles des collèges publics. À ce titre, deux forfaits correspondant aux charges de fonctionnement et aux dépenses des personnels non enseignants afférentes à l'externat sont alloués chaque année aux collèges privés.

Ainsi pour 2024, 6 512 141 € ont été inscrits au titre du forfait externat « matériel » et 8 346 805 € pour le forfait externat « personnel », auxquels s'ajoutent des aides complémentaires pour les équipements sportifs (792 000 €), les équipements numériques (500 000 €) et les actions pédagogiques (171 000 €).

Financement des projets immobiliers

En 2021, le Département a décidé de relancer l'aide à l'investissement pour les collèges privés (dite « loi Falloux »), afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et d'études, en tout lieu du territoire, quel que soit son établissement d'appartenance. L'aide annuelle se monte à 600 000 € pour les années 2023 et 2024.

Les dossiers proposés font l'objet d'une instruction croisée avec les services diocésains, en tenant compte des règles fixées pour encadrer les financements départementaux. En effet, ces aides visent à financer des travaux répondant à des obligations réglementaires (rénovation énergétique, accessibilité, sécurité), ou permettant le réaménagement des infrastructures numériques, ainsi que le développement de projets pédagogiques innovants.

Quatorze établissements ont ainsi bénéficié d'une subvention cette année.

Le plan numérique

Le plan numérique actuel (2017-2024) s'achève, en atteignant tous les objectifs initiaux. Afin de garantir des connexions internet conformes aux besoins pédagogiques, la fibre optique a été déployée dans tous les collèges et toutes les bornes WiFi seront activées d'ici fin 2024.

Tous les élèves accèdent dans les collèges à du matériel informatique régulièrement maintenu et disposent d'un environnement numérique de travail (e-Lyco) qui va être renouvelé à la rentrée 2024-2025.

Dans le prochain plan numérique, le Département continuera à maintenir les équipements numériques en place, à accompagner les élèves dans les usages citoyens du numérique (avec en particulier la prévention du cyberharcèlement) et à faciliter l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Les collèges privés disposent également d'une dotation en matériel informatique à la même hauteur de celle des collèges publics (hors infrastructure).

Les chiffres clés

- 50 collèges publics et 42 collèges privés sous contrat
- 42 609 collégiens, à 51% dans le public et 49% dans le privé
- Un budget global de 52 M€ consacré par le Département aux collèges publics et privés, dont 20,8 M€ de travaux et d'équipements
- Un parc de 7 000 ordinateurs installés et maintenus dans les collèges publics par les services du Département
- Plus de 5 200 ordinateurs fournis aux collèges privés depuis 2017
- 550 agents départementaux réalisent le ménage et la cuisine dans les collèges publics
- 2,3 M de repas produits par les collèges publics chaque année
- 45 restaurations collectives en régie (cuisine sur site) dans les collèges publics
- 1 cuisine centrale à Angers (collège Félix Landreau) dessert 3 collèges satellites
- 5 collèges publics fournissent des repas à des écoles
- 82% de collégiens demi-pensionnaires
- Développement de la Plateforme « Approlocal » auprès de tous les collèges du département : 120 fournisseurs dont 35 basés en Maine et Loire, 19 collèges utilisateurs
- 15 collèges engagés dans la démarche « Mon Restau responsable »
- Tick'et Dej : Aide à la restauration pour les familles : 184 290 € alloués par le Département en 2023 pour 4 151 bénéficiaires (2 842 élèves des établissements publics et 1 309 élèves des établissements privés)

Des actions éducatives variées



L'offre éducative départementale

Enrichie chaque année scolaire pour les collégiens et enseignants, elle contribue à préparer les collégiens d'aujourd'hui à être des citoyens responsables et conscients des grands enjeux de société.

Cinq thématiques guident l'élaboration de l'offre éducative pour la rentrée scolaire 2024 :

- Lutter contre le harcèlement scolaire
- S'engager dans le sport et le parasport
- Accompagner la réussite éducative et éduquer aux choix professionnels
- Cultiver l'esprit d'ouverture
- Contribuer à un monde plus durable

Cela représente 35 actions éducatives pour plus de 500 classes, soit 14 000 collégiens accompagnés.

L'inscription est entièrement gratuite et la prise en charge des transports permet un accès équitable à tous les collèges du territoire. Le Département mobilise un budget de près de 400 000 € pour l'offre éducative.

Pour la 3^e année, le Département priorise des actions de prévention et de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. **Le programme sur l'utilisation des réseaux sociaux est renforcé**, abordant les thèmes de la bonne utilisation des réseaux, de la désinformation, ou encore de la modération.

Le Département complète cette année son offre sur le thème de **l'accompagnement à la réussite scolaire et l'éducation aux choix professionnels**. Pour cette nouvelle rentrée, 140 classes seront concernées soit une augmentation de 50% de l'offre sur cette thématique.



© Philippe Noisette – Département de Maine-et-Loire



© Philippe Noisette – Département de Maine-et-Loire



© Philippe Noisette – Département de Maine-et-Loire

La lutte contre la précarité menstruelle au collège

Depuis 2021, le Département s'est investi dans cette action en faveur des jeunes filles au collège. Le choix s'est porté sur la distribution de protections menstruelles réutilisables pour agir concrètement sur les aspects économiques et écologiques.

Unaniment apprécié, ce dispositif est renouvelé et étendu, il touchera cette année au total 60 collèges privés et publics soit les 2/3 des collèges du département, pour un coût annuel de 45 000 €.

La médiation sociale scolaire, outil de la réussite scolaire

Le dispositif de « **médiation sociale scolaire** », contribuant à l'amélioration du climat scolaire et de la réussite scolaire, a démarré de façon innovante en 2022 pour trois années scolaires, dans 7 collèges de zone prioritaire du Maine-et-Loire : Joachim du Bellay à Cholet ; Jean Lurçat, Mermoz, Montaigne et Jean Vilar à Angers, Jean Rostand à Trélazé et Pierre Mendès France à Saumur. Le Département participe à hauteur de 49 000 € annuellement à ce dispositif aux côtés de l'État.

Des travaux conséquents

Les opérations immobilières

Dix opérations de travaux dans des collèges sont actuellement en cours pour un montant cumulé de 93 M€. Ces opérations et leurs états d'avancement sont les suivants :

Collège Molière – Beaufort-en-Vallée / Extension et restructuration (Enveloppe : 7 M€)

- En cours de finitions et de garantie totale suite à la mise à disposition de l'établissement restructuré.

Collège Calypso – Montreuil-Bellay / Rénovation demi-pension (Enveloppe : 1,3 M€)

- En cours de finitions et de garantie totale suite à la mise à disposition des locaux à l'établissement lors du 1^{er} trimestre 2024.

Collège Les Fontaines – Thouarcé / Extension pérenne en remplacement préfabriqués existants (Enveloppe : 2,14 M€)

- En cours : Poursuite des travaux démarrés en octobre 2023
- Fin 2024 : Réception et mise à disposition des locaux à l'établissement

Collège Jean Lurçat – Angers / Reconstruction demi-pension, vie scolaire et restructuration accès (Enveloppe : 12 M€)

- En cours : finalisation des études de conception – Demande de permis de construire déposée en août 2024
- Fin d'année 2024 : consultation pour les marchés de travaux
- 2025 – 2026 : réalisation – travaux organisés en phase avec livraison à l'avancement



© CRR ARCHITECTURE

Collège à Beupréau-en-Mauges / Construction nouveau collège avec concertation citoyenne (Enveloppe : 20 M€)

- Mars 2024 : sélection de l'équipe MOE et du projet
- En cours : étude de conception, dépôt de la demande de Permis de Construire en septembre 2024
- 2025 : démarrage des travaux



© Atelier Loyer

Collège Jean Rostand – Trélazé / Extension, restructuration et rénovation (Enveloppe : 10 M€)

- Octobre 2024 : jury de sélection du lauréat du concours de MOE
- 2025 : Conception MOE
- 2026 : consultation marchés de travaux
- 2026 –2028 : réalisation – travaux organisés en phases avec livraison à l'avancement

Collège Jean Vilar – Angers / Extension, restructuration et rénovation (opération liée à celle de la Maison Départementale des Solidarités Angers Sud) (Enveloppe : 10 M€)

- En cours : étude de programmation
- 2025 : sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- 2026 : études de conception

Collège Joachim du Bellay - Cholet / Extension, restructuration et rénovation (Enveloppe : 11 M€)

- En cours : études de maîtrise d'œuvre
- 2025 : dépôt de la demande de permis de construire et finalisation des études
- 2026 : début des travaux

Collège Jean Zay - Montreuil Juigné / Restructuration et rénovation de l'établissement (Enveloppe : 10 M€)

- En cours : sélection AMO pour la mission programmation
- 2025 : concours de Maîtrise d'œuvre
- 2026 : études de conception

Collège Val d'Oudon - Le Lion d'Angers / Extension, restructuration et rénovation (Enveloppe : 10 M€)

- En cours : sélection AMO pour la mission programmation
- 2025 : concours de Maîtrise d'œuvre
- 2026 : études de conception

Les travaux d'investissement

De nombreux travaux d'investissement ont été réalisés ou sont prévus dans les collèges en 2024. Un budget de l'ordre de 4 250 000 € est consacré à ces travaux.

Nombre de travaux programmés inscrits : 24

Exemples de travaux programmés engagés

- Réaménagement infirmerie dont création d'une douche (Collège Gironde à Segré)
Montant des travaux engagés : **21 327 € TTC**
- Réaménagement de salles de sciences (Collège Balzac à Saint-Lambert-des-Levées)
Montant des travaux engagés : **65 964 € TTC**
- Réaménagement des vestiaires et de la lingerie de la demi-pension (Collège Jean Racine à Saint-Georges-sur-Loire)
Montant des travaux engagés : **110 000 € TTC**

- Aménagement de 4 salles de science (Collège Janequin à Avrillé)
Montant des travaux engagés **121 945 € TTC**
- Mise à niveau des SSI (Multisites) : **240 000 € TTC** (CP votés) / **87 092 € TTC** (engagés)
Ex : réfection du SSI (Collège Cousteau à Pouancé)
Montant des travaux engagés : **74 863 € TTC**
- Remise en état du dojo (Collège Colbert à Cholet)
Montant des travaux engagés : **303 118 € TTC**
- Rénovation couverture des logements de fonction (Cité scolaire Jean Renoir à Angers)
Montant des travaux : **117 891 € TTC**

Travaux d'entretien

Quelques exemples significatifs de Travaux d'entretien initiés cette année :

- Rénovation partielle des toitures (Collège Jacques Prévert à Châteauneuf-sur-Sarthe)
Montant des travaux engagés **119 995 € TTC**
- Travaux de peintures hall, cages d'escaliers, arts plastiques (Collège Jean Racine à Saint-Georges-sur-Loire)
Montant des travaux engagés **54 992 € TTC**
- Travaux de nettoyage et ravalement de façades (Collège Porte d'Anjou à Noyant)
Montant des travaux engagés **51 451 € TTC**

La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour les collèges s'est poursuivie en 2024 et arrive en phase finale dans les collèges.

Travaux Ad'AP

- Création sanitaire-douche PMR et création d'une rampe d'accès pour la demi-pension (Collège Jean Zay à Montreuil-Juigné)
Montant des travaux : **17 575 € TTC**
- Création d'une rampe d'accès pour la demi-pension (Collège Jean Zay)
Montant des travaux : **30 837 € TTC**

L'exécution de travaux relatifs à la sureté des collèges a été intensifiée et se poursuit par l'exécution de divers travaux : pose de clôtures, portails et portillons, réfection d'interphonie, sonorisation PPMS, etc.

Travaux de sûreté

- Travaux de clôture (Collège Clémenceau à Cholet)
Montant des travaux : **15 424 € TTC**
- Changement de la centrale intrusion (Collège de la Venaiserie à Saint-Barthélemy-d'Anjou)
Montant des travaux : **23 956 € TTC**
- Travaux de clôture (Collège Jean Zay à Montreuil-Juigné)
Montant des travaux : **26 193 € TTC**
- Pose de clôture grillagée côté gymnase et création d'un muret (Collège Du Bellay à Cholet)
Montant des travaux : **82 143 € TTC**

Des équipements de cuisine modernes

Afin de renouveler les équipements et d'en acquérir de nouveaux pour accompagner les chefs de cuisine dans leurs nouvelles pratiques, des achats sont réalisés chaque année. Ils concernent des équipements de chaud (fours, sauteuses, friteuses, armoires de maintien au chaud), de froid (cellules de refroidissement principalement) et de lavages (laves-batterie, lave-vaisselle). En outre, certaines opérations spécifiques comme le réaménagement d'une plonge ou le remplacement d'une ligne de self peuvent également être réalisées.

Un budget de 900 000 € y est consacré.

A l'été 2024 :

- 3 établissements verront le remplacement de leurs équipements de chaud (fours vapeur pour les collèges Pierre Mendès-France à Saumur et Val d'Oudon au Lion d'Angers, sauteuse multifonction pour le collège Pierre Mendès France, friteuse pour le collège Montaigne à Angers) pour un montant de 70 000 € ;
- 4 établissements bénéficieront de travaux sur leurs équipements de froid (armoire froide au collège Pierre et Marie Curie à Chemillé et chambres froides au collège Colbert à Cholet) et de laverie (mise en place d'un lave-batterie au collège République à Cholet et remplacement lave-vaisselle au collège Delessert à Saumur) pour 95 000 € ;
- 4 lignes de self seront remplacées en tout ou partie (Collèges Vallée du Loir à Seiches, Joachim du Bellay à Cholet, de l'Èvre à Montrevault et Vallée du Lys à Vihiers) pour un total de 135 000 €.

- La plonge du collège Val d'Oudon sera intégralement réaménagée pour un montant de 180 000 €.

Des cours de récréation revégétalisés

Le Département conduit depuis de nombreuses années des projets de revégétalisation des cours de récréation des collèges.

Par cette démarche, il vise les objectifs suivants :

- Développer la biodiversité
- Améliorer le bien-être des collégiens
- Apaiser les cours
- Créer des îlots de fraîcheur
- Améliorer l'intégration des eaux pluviales (perméabilisation des sols)
- Développer de nouveaux espaces et de nouveaux usages des cours
- Améliorer la fonctionnalité de la cour et permettre un meilleur partage des espaces entre les collégiens et les collégiennes
- Améliorer l'image et l'attractivité des établissements

Ainsi, chaque année, plusieurs projets de ce type sont conduits.

En cette année 2024, les principaux aménagements sont les suivants :

- Collège Félix Landreau à Angers
- Collège François Truffaut à Longué-Jumelles
- Collège Vallée du Loir à Seiches-sur-le-Loir
- Collège Rabelais à Angers



© Département de Maine-et-Loire

Un plan de maîtrise des énergies ambitieux

Le Département a engagé un plan de maîtrise des énergies ambitieux sur la période 2022-2028. Ce plan comporte trois volets que sont la **maîtrise des consommations d'énergie**, la **diminution des émissions de gaz à effet de serre**, et l'**optimisation des dépenses**. Dès 2022,

de nombreuses actions ont été engagées, nouvelles pour certaines, et dans la continuité d'actions engagées par le passé pour d'autres.

En 2024, le plan a poursuivi sa montée en puissance se traduisant par des investissements en augmentation (6,1 M€ en 2024, 5,6 M€ en 2023, 4,5 M€ en 2022) et par des avancées notables notamment sur le plan de la sobriété énergétique (communication du guide de sobriété à destination des collèges publics et privés ; poursuite de la démarche de sobriété sur le patrimoine départemental hors collèges, inscription de 6 collèges dans le Défi Class'énergie). Des financements ont été sollicités sur une majorité des travaux réalisés, permettant en particulier de maximiser les subventions accordées au titre du Fonds Vert (4,6 M€ accordés sur un volume de dossiers déposés représentant 8 M€ d'investissements).

Plusieurs opérations de réhabilitation thermique sont engagées dans une phase de conception de projet voire de début de réalisation.

Des opérations poursuivent leur avancement, comme le **collège Maryse Bastié** à Ingrandes (Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire) (consultation des entreprises à l'été 2024 pour un démarrage de travaux en novembre 2024). L'opération de rénovation du **collège Philippe Cousteau** à Pouancé (Ombree d'Anjou) est quant à elle en phase d'études d'avant-projet, avec un objectif de travaux à l'été 2025.

En matière de travaux de maîtrise de l'énergie, 4 collèges (**Clément Janequin** à **Avrillé**, **Benjamin Delessert** à **Saumur**, **Paul Eluard** à **Gennes** et **Trémolières** à **Cholet**) verront des travaux de relampage Leds des éclairages de leurs salles de classe. Une installation de géothermie est également prévue au **collège Clément Janequin**. Des travaux d'amélioration des systèmes de Gestion Techniques des Bâtiments sont par ailleurs également en préparation.



© Département de Maine-et-Loire

Enfin, le Département poursuit la définition de sa stratégie pour permettre des installations solaires photovoltaïques. Cette réflexion, comportant plusieurs volets (définition du potentiel ou gisement existant sur les sites et les collèges ; étude juridique et financière) et étant conditionnée par la clarification réglementaire en cours de la loi APER (accélération des énergies renouvelables) dont certains décrets importants sont en cours de rédaction à ce jour, aboutira à une stratégie d'ici la fin d'année 2024.

Chiffres clés

- 40 M€ dédiés au plan de maîtrise des énergies (dont ~30 M€ pour l'amélioration énergétique des collèges) sur la période 2022-2028
- 4,5 M€ en 2022 sur le patrimoine (augmentation de 25% du budget par rapport à 2021)
- 5,6 M€ en 2023
- 6,1 M€ en 2024

Dépenses énergétiques des collèges

- DGF viabilisation 2023 : 2 M€ (+ 2,6 M€ dotation exceptionnelle)
- Montant des dépenses énergétiques 2023 des 50 collèges : environ 4,7 M€ ;
- DGF viabilisation 2024 : 3,2 M€

Contact presse :

Fabrice Gasdon, f.gasdon@maine-et-loire.fr, Tél. : 02 41 81 48 12/ 06 07 37 85 18

Tous les communiqués et dossiers à retrouver
sur l'Espace Presse du Département



